

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MELISSA ALBERT	Numéro de permis 2014821	Date d'inspection Le 11 octobre 2024	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Méli Mélo		Numéro de téléphone (506) 852-1317	
Adresse 210 rue STE-Therese Dieppe NB E1A 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La Mentor en Assurance de la Qualité se rend sur les lieux pour une inspection de surveillance. A l'arrivée de la MA, l'exploitante indique qu'elle a choisi de fermer l'établissement pour une journée de vacance. Il est important d'aviser le département à l'avance pour toute fermeture de l'établissement. La Mentor en Assurance de la Qualité retournera à un autre temps.

original signé par Sophie Powers	Le 11 octobre 2024
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date

original signé par L'établissement est fermé pour une journée de vacance	Le 11 octobre 2024
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date